



147629 - Est il permis d'annoncer le début de la prière assis alors qu'on peut le faire debout?

question

M'est il permis d'annoncer le début de la prière alors que je reste assis ou installé dans une chambre autre que celle dans laquelle je fais faire la prière?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La Sunna veut que le muezzin lance debout son appel à la prière et le rappel qui le suit. C'est la pratique observée depuis le temps du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Quiconque lance un appel ou un rappel assis sans excuse aura mal fait et violé la Sunna. Ceci est admis à l'unanimité par les ulémas et ne fait l'objet d'aucune divergence de vues.

On lit dans al-Mawssou'a al-fiqhiyyah,(6/11):**Les jurisconsultes sont tous d'avis que celui qui annonce le début de la prière doit le faire tout en restant debout. Il est réprouvé de procéder à cette annonce assis sans excuse. En présence d'une excuse, il n' y a pas de mal à le faire. De même , il est réprouvé pour le marcheur et celui qui se trouve sur une monture de procéder à l'annonce du début de la prière dans ces situations sans excuses.**

On lit dans al-Mawssou'a al-fiqhiyyah,15/264: «Les jurisconsultes sont tous d'avis qu'il est réprouvé que le muezzin lance son appel assis sauf en cas d'excuse et à moins qu'il lance l'appel pour lui seul, selon les hanafites et les malékites, compte tenu de l'ordre donné par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes: **Lève-toi et appelle à la prière.**

Les muezzins du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) lançaient leurs appels à la prière debout car cette posture est plus à même de diffuser l'information. Le fait de lancer les



appel et rappel assis est contraire à la tradition (musulmane en la matière).

Ibn Hamid, un hanbalite, dit: «si le muezzin lance son appel assis, l'acte est jugé nul. L'emboitant le pas, Cheikh Taqiyyouddine soutient que l'appel lancé dans une telle posture est jugé insuffisant. Selon Aboul Baqua, le muezzin doit répéter l'appel en se mettant debout.

Quant à celui qui se trouve dans un cas d'excuse, il peut sans inconvénient lancer l'appel à la prière assis. Al-Hassan ibn Muhammad al-Abdi dit: **J'ai vu Aba Zayd, un compagnon du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient su lui), blessé au pied au cours d'une bataille menée dans le chemin d'Allah, je l'ai vu lancer l'appel à la prière assis.**

Selon la Sunna, on ne doit pas annoncer le début de la prière en marchant. On doit aussi faire cette annonce à l'endroit même où l'on doit faire la prière annoncée pour éviter qu'il y ait une pause entre l'annonce et le début effectif de la prière. Car l'annonce consiste à déclarer le commencement de la prière. Par conséquent, celle-ci doit suivre immédiatement l'annonce.

Abdoullah ibn Ahmad ibn Handball dit dans ses Massail, 61/220: «j'ai dit à mon père: voici un homme qui annonce le début de la prière en marchant?- **Je préfère qu'il le fasse à sa place.** Dit il.

Isaac ibn Rahouya dit: **Quant au muezzin qui se met à faire l'annonce du début de la prière alors qu'il doit assurer le rôle d'imam, il ne doit pas prononcer l'annonce tout en marchant car il faut s'arrêter le temps de le terminer. Le mérite qu'on espère obtenir en s'empressant à arriver à la place de l'imam peut aussi être obtenu en s'arrêtant pour compléter l'annonce à la prière.** (Note du traducteur: le cas de figure évoqué dans la précédente citation concerne une personne qui est à la fois muezzin et imam et qui par conséquent procède à trois actes: appeler à la prière, procéder au rappel et diriger la prière)

Massail al-imam Ahmad et Ishaq, 2/836.

Allah le sait mieux.